

Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)



Revue Africaine de Communication

FABRIQUE D'OPINIONS, ÉMERGENCE D'ALTERNATIVES ENDOGÈNES ET CITOYENNETÉ EN AFRIQUE



Nouvelle Série
Numéro spécial 2025

REVUE AFRICAINE DE COMMUNICATION



**FABRIQUE D'OPINIONS, ÉMERGENCE
D'ALTERNATIVES ENDOGÈNES ET
CITOYENNETÉ EN AFRIQUE**

Sous la direction de

Pr Alioune DIENG,

Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Dr Abdou DIAW,

Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Dr Moustapha SENE,

Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Nouvelle Série
Numéro spécial/Décembre 2025
ISSN : 3092-5630
e-ISSN : 3092-5614



Revue Africaine de Communication
Nouvelle série, Numéro Spécial, Décembre 2025

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Alioune DIENG, Professeur des universités, CESTI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Marc-François BERNIER, Professeur des universités, Université d'Ottawa (Canada)

N'guessan Julien AT CHOUA, Professeur des universités, Université Félix-Houphouët Boigny (République de Côte d'Ivoire)

Frédéric LAMBERT, Professeur des universités, Université Paris 2 Panthéon-Assas (France)

Anne PIPONNIER, Professeure des universités, Centre de recherche sur les Médiations, Université de Lorraine

Yahya DIABI, Professeur des universités, Université Félix-Houphouët Boigny (République de Côte d'Ivoire)

Annie LENOBLE-BART, Professeure émérite, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, (France)

Serge THÉOPHILE BALIMA, Professeur des universités, Université de Ouagadou (Burkina Faso)

Anna Paola SONCINI, Professeure des universités, Université de Bologne (Italie)

Modou NDIAYE, Professeur des universités, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Aimé-Jules BIZIMANA, Professeur agrégé, Université du Québec en Outaouais (Canada)

Mor FAYE, Maître de conférences (CAMES), Université Gaston Berger (Sénégal)

Marième Pollène NDIAYE, Maître de conférences (CAMES), Université Gaston Berger (Sénégal)

Namoin YAO - BAGLO, Maître de conférences (CAMES), ISICA/Université de Lomé (Togo)

Moustapha MBENGUE, Maître de conférences (CAMES), EBAD, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Djibril DIAKHATÉ, Maître de conférences (CAMES), EBAD, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Kouassi Sylvestre KOUAKOU, Maître de conférences (CAMES), EBAD, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
Sokhna Fatou SECK SARR, Maître de conférences (CAMES), Université Gaston Berger (Sénégal)

COMITÉ DE LECTURE ET DE RÉDACTION :

Diégane SÈNE, Maître de conférences (CAMES), CESTI, Université Cheikh Anta Diop
Dr Aminata KANE, Maître-assistante (CAMES), EBAD, Université Cheikh Anta Diop
Dr Fatoumata Bernadette SONKO, Maître-assistante (CAMES), CESTI, Université Cheikh Anta Diop
Dr Sahite GAYE, Maître-assistant (CAMES), Université Cheikh Anta Diop
Dr Domique-François MENDY, CESTI, Université Cheikh Anta Diop
Dr Abdou DIAW, CESTI, Université Cheikh Anta Diop
Dr Ngagne FALL, CESTI, Université Cheikh Anta Diop
Dr Moussa DIOP, CESTI, Université Cheikh Anta Diop
Dr Alioune Badara GUEYE, CESTI, Université Cheikh Anta Diop



Revue Africaine de Communication
Nouvelle série, Numéro spécial, Décembre 2025

Édité par

**Alioune DIENG,
Professeur Titulaire,
Université Cheikh Anta Diop
Dakar, Sénégal**



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
CENTRE D'ÉTUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION
(CESTI)

Décembre 2025

© CESTI
ISSN : 3092-5630
e-ISSN : 3092-5614
Tous droits réservés

Maquette Première et Quatrième de couverture : Tiécoura Gueye,
CESTI, UCAD

Édition et mise en page : Professeur Alioune Dieng

Contacts :

Service commercial : +221 33 824 68 75 / +221 33 824 93 66
Emails : infos.cesti@gmail.com ; alioune1.dieng@ucad.edu.sn

Site Internet de la Revue : <https://rac.ucad.sn/>

Adresse :

Revue Africaine de Communication
CESTI/UCAD, BP 5005
Dakar-Fann
Sénégal

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
CENTRE D'ÉTUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES
DE L'INFORMATION
(CESTI)
Avenue Cheikh Anta Diop, BP 5005, Dakar, Sénégal

REVUE AFRICAINE DE COMMUNICATION



ISSN : 3092-5630

e-ISSN : 3092-5614

Emails : cesti@ucad.edu.sn ; alioune1.dieng@ucad.edu.sn

**POLITIQUE ÉDITORIALE
DE LA
REVUE AFRICAINE DE COMMUNICATION**

La *Revue Africaine de Communication* (RAC), qui s'adresse aux enseignants chercheurs, chercheurs, doctorants et professionnels de l'information et de la communication, publie des articles inédits, à caractère scientifique, sur les sciences, les pratiques et les technologies de l'information et de la communication dans le respect des normes internationales de conception, de rédaction et de présentation des travaux scientifiques.

De plus, elle souhaite contribuer, le plus largement possible, au développement des études portant sur l'analyse du discours, le droit, l'éthique et la déontologie des médias. Les domaines de l'information et de la communication sont articulés à d'autres champs disciplinaires tels que les sciences politiques, l'économie, la géopolitique, l'éducation, la sociologie, l'anthropologie, la linguistique, le management, le marketing et la culture. La RAC, qui se veut un espace de dialogue interdisciplinaire, accepte aussi, dans sa partie *Varia*, des articles des autres disciplines dont l'intérêt pour le développement des sciences et des techniques de l'information et de la communication est évident.

La RAC paraît une fois par an avec un numéro thématique

et/ou un numéro spécial. Selon la procédure en double-aveugle (*Double Blind Peer Review*), une version anonyme de chaque texte proposé est soumise à l'expertise de deux spécialistes en la matière, en vue de l'évaluation et, éventuellement, de la révision. À cet effet, les critères retenus sont la pertinence et l'intérêt du thème abordé, l'originalité de la problématique et de la démarche logique adoptée, la tenue stylistique de l'article ainsi que sa cohérence avec l'ensemble du numéro et de la Revue. Les contributions peuvent être acceptées, refusées ou donner lieu à des propositions de révisions pour l'auteur. En cas de désaccord entre les deux experts, le Directeur de Publication de la Revue soumet la contribution à une troisième évaluation. Les textes et leur contenu relèvent de la seule et entière responsabilité des auteurs.

En cas de publication, tous les droits sont transférés à la Revue (Voir Code d'Éthique de la *Revue Africaine de Communication*). Les auteurs sont invités à suivre le modèle de présentation et de mise en page des articles publiés par la *Revue Africaine de Communication* (titres, résumé et mots-clés, normes topographiques, références bibliographiques, etc.).

1. Le titre de la contribution

Titre en français et en anglais : police Book Antiqua 12, en gras, centré, interligne simple.

Nom, Prénom(s), premières lettres en majuscules, et affiliation(s) des contributeurs : police Book Antiqua 10, en gras, alignés à droite, interligne simple.

2. Introduction, Titres des parties, Conclusion

Police Book Antiqua 11, en gras, alignés à gauche, pas de retrait, interligne simple.

3. Résumé et Mots-clés de la contribution

- **Le résumé de la contribution** (500 signes au maximum): Rédigé en français et en anglais, police Book Antiqua 10, sans gras, sans italique, sans retrait, aligné à gauche, interligne simple.
- **Contenu du résumé** : Intérêt scientifique du thème et de

l'objet de recherche, délimitation du champ et du contexte de recherche, problématique, objectif et hypothèses de recherche, méthode(s) d'analyse et résultats attendus.

- **Mots-clés** : police Book Antiqua 10, pas de retrait, alignés à gauche, cinq mots en minuscules séparés par des virgules, première lettre du premier mot en majuscule (version française) ; premières lettres en majuscules, cinq mots séparés par des points virgules (version anglaise).

4. Plan de l'article

Il est souhaitable que le texte de l'article soit organisé à trois niveaux :

- section : 1, 2, 3, ... (style Titre 1, gras, taille de police 11, sans retrait) ;
- sous-section : 1.1., 1.2., ... 2.1., 2.2..., etc. (style Titre 2, gras, taille de police 11, retrait 1,27) ;
- sous-sous-section : 1.1.1., 1.1.2. ... 2.1.1., 2.2.2, etc. (style Titre 3, gras, taille de police 11, retrait 1,27).

5. Citations

- **Longueur, police, style, format :**

Les citations brèves (de trois lignes et moins) sont encadrées par des guillemets à la française, sans italique, police Book Antiqua11.

Les citations de trois lignes et plus : retrait 1,27 cm, Book Antiqua 10, pas de guillemets : « Étudiant les rapports entre l'hypertextualisation et l'animation numérique, Saemmer affirme :

Les mots sur support numérique prennent des couleurs, se coulent dans de nouvelles formes graphiques ; en se disposant librement dans l'espace, ils suggèrent une simultanéité caractéristique de l'image ; en s'animant, ils acquièrent une dimension plastique ; en s'hypertextualisant, ils deviennent palpables, touchables. L'un des enjeux centraux de mon livre *Matières textuelles sur support numérique* était d'étudier les conséquences de l'hypertextualisation et de l'animation numérique sur le sens du texte. J'ai essayé de montrer qu'en principe, les possibilités d'interaction et de mise en mouvement

du texte, les nouveaux rapports entre images fixes et mots animés, vidéos et lettres statiques sur l'interface numérique ouvrent le champ sémantique du texte vers de nouvelles significations (2008 : 63). »

▪ **Source de la citation :**

À la fin de la citation, on indique la source (entre parenthèses) : Nom de l'auteur, année de publication, éventuellement la page, précédée de deux points.

En cas de coupure importante ou d'omission dans la citation, il faut placer entre crochets les points de suspension pour la représenter :

« L'un des enjeux centraux de mon livre [...] était d'étudier les conséquences de l'hypertextualisation et de l'animation numérique sur le sens du texte. » (Saemmer, 2008 : 63).

▪ **Auteur(s) mentionné(s) après la citation :**

« En outre, l'opinion, « relayée au plus haut niveau de l'État, aspirait à une plus grande transparence administrative, à l'image d'autres grands pays démocratiques. » (Ermisse, 1988 : 205).

▪ **Citation de deux auteurs :**

« La communication politique a toujours présenté une dimension technique. Dans l'Antiquité grecque, la rhétorique en était la manifestation principale, qui permettait l'utilisation stratégique du discours à des fins de persuasion. » (Gerstlé & Piar, 2020 : 31).

▪ **Plus de deux auteurs :**

• **Une première citation :**

« Plusieurs virtualités cohabitent dans le débat nucléaire. » (Faivret, Missika & Wolton, 1980 : 9).

• **Une deuxième citation des mêmes auteurs :**

« Attaquer une idéologie est un exercice périlleux » (Faivret *et al.*, 1980 : 10) ou selon Faivret *et al.* (1980 : 10), « attaquer une idéologie est un exercice périlleux ».

▪ **Citation d'une institution :**

Lors de la première citation, le nom développé de l'institution est mentionné suivi de son abréviation :

« Dans le monde, une augmentation significative de la demande en eau est prévue dans les prochaines décennies. » (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture [UNESCO], 2017 : 1).

- **Dès la deuxième citation**, l'abréviation suffit :
« Les ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines) sont renouvelées à travers le cycle continu d'évaporation, de précipitations et de ruissellement. » (UNESCO, 2017 : 10).

- **Dictionnaire :**

Le relativisme est « une doctrine qui admet la relativité de la connaissance humaine ». (*Le Petit Robert*, 1989 : 1651)

Nota Bene : Pour certains dictionnaires comme celui de l'Académie française, le titre, le numéro de l'édition et le numéro de page suffisent.

- **Citation d'un auteur ayant publié plusieurs documents la même année :**

Si le slogan est l'instrument de la propagande idéologique et de la communication efficace, la rhétorique est une arme à double tranchant, dont la modalité peut être méliorative ou péjorative. Du point de vue rhétorico-pragmatique, les tropes tels que la métaphore ou la périphrase servent à l'expression de l'hybridité linguistique, en faisant s'affronter des points de vue narratifs sur le thème de l'immigration. (Dieng, 2020 a : 54)

Avoir de l'esprit est un atout considérable dans la discussion, mais il se transforme en défaut majeur lorsqu'il s'agit d'éprouver la raison. La prééminence de l'esprit de finesse sur le jugement ne nie pas l'importance de la raison, mais elle permet à l'humaniste de distinguer le champ de la communication de celui du raisonnement philosophique et à élaborer les grands principes d'une éthique du jugement. (Dieng, 2020 b : 362)

- **Plusieurs auteurs de différentes œuvres cités simultanément :**

« Les enjeux de l'information et de la communication ouvrent des perspectives à la recherche. » (Boukacem-Zeghmouri & Rodríguez Bravo, 2019 ; Blanchard & Roginsky, 2020 ; Mattelart, 2016)

- **Citation d'un auteur par un autre auteur :**

« Un usage extensif de l'Internet a permis aux Zapatistes d'instantanément diffuser leurs informations et revendications au monde. » (Castells, 1997 [2010], cité par Mattelart, 2016 : 117)

Nota Bene : Lorsque la date de la première édition est mentionnée, celle de la dernière est mise entre crochets.

- **Ajout de mots dans la citation** : mettre les mots ajoutés entre crochets.
- **Paraphrase d'un texte écrit** :

« Pour Dieng (2024 : 39), "parole sans règle et parole sans foi destinées à faire perdre la face à l'interlocuteur, la polémique a partie liée avec le pouvoir et suscite de ce fait un questionnement dans ses rapports à l'éthique" ».

6. Ponctuation

Sauf exception (point d'exclamation ou d'interrogation), pas de ponctuation dans un titre. Entre le point ou la virgule et le mot qui les précède, il n'y a pas d'espace. En revanche, il y en a une, insécable, entre les guillemets à la française, les deux points, le point-virgule, les points d'exclamation ou d'interrogation et le mot. Les crochets et les parenthèses ne contiennent pas d'espace à l'intérieur, mais à l'extérieur.

On utilise exclusivement les guillemets à la française (« »), en prenant garde de placer une espace insécable après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant. Les guillemets anglais doubles (" ") sont requis dans une citation de deuxième niveau, c'est-à-dire imbriquée dans une première citation.

7. Normes typographiques

Format : Document Word.

Police : Book Antiqua (BA), 11 pour le corps de l'article, 10 pour les citations.

Style : Normal

Reliure à gauche : 0 cm ;

Interligne : simple

Mise en page : custom size, 15/23 cm (File, Page setup, Paper size: custom size) ; marges : 2 cm (bas, haut, gauche, droite)

Corps du texte : police Book Antiqua 11, style Normal, justifié.

Retrait : gauche : 0 cm, droite : 0 cm ; à partir de la première ligne 0 cm ; suspension : 0 cm

Espacement : avant : 0 point, après : 0 point

8. Les tableaux :

Les tableaux sont titrés et insérés dans le texte, Book Antiqua (BA) 10. Pour chaque tableau, ne pas dépasser la moitié d'une

page de la revue ; sinon, il sera renvoyé en annexe à la fin de la bibliographie. Leur pertinence sera évaluée par les experts.

9. Notes de bas de page

Les notes en bas de page (police : Book Antiqua 10, suspension (hanging) 0,5 cm, Interligne simple). Ne sont acceptées que les notes qui apportent des informations complémentaires ou des précisions. Les références bibliographiques sont insérées directement dans le texte (voir **Citations**).

10. Bibliographie

▪ Format :

Corps du texte : police Book Antiqua 11, style Normal, justifié. Retrait : gauche : 0 cm, droite : 0 cm ; Interligne simple ; suspension : 0,5 cm

Espacement : avant : 0 point, après : 0 point

▪ Monographie :

Nom, Prénom (date). *Titre du livre* [date de la 1re édition]. Lieu : éditeur, «collection».

▪ Ouvrage collectif :

Nom, Prénom (éd. / éds) (date). *Titre de l'ouvrage*. Lieu : éditeur, « Collection » (si indiquée).

▪ Chapitre d'un ouvrage collectif :

Nom, Prénom (date). Titre de la contribution (pagination : pp. X-Y). In Prénom Nom (éd. / éds), *Titre de l'ouvrage* (pagination). Lieu : éditeur, « Collection » (si indiquée).

▪ Article :

Nom, Prénom (date). Titre de l'article. In *Titre de la revue*, n° x, *titre spécifique à ce numéro* (si indiquée), Prénom Nom (éd./éds), pagination (page de début et page de fin séparées par un tiret).

▪ Article de revue avec volume et numéro de fascicule (version imprimée) :

Nom, Prénom (année). Titre de l'article. *Titre de la revue en italique, numéro du volume en italique* (numéro du fascicule entre parenthèses), numéros de pages.

▪ Revue complète (numéro spécial) (version imprimée) :

Titre du numéro ou du supplément ou du hors-série [Numéro spécial]. (Année). *Titre de la revue en italique, numéro du volume en*

italique (numéro du fascicule entre parenthèses).

▪ **Article de revue (version électronique) avec DOI:**

Article de revue issu d'un hors-série ou d'un supplément (version imprimée ou électronique) : Nom de l'auteur, initiale du prénom (Année). Titre de l'article. *Titre de la revue en italique (pas en forme abrégée et sans le sous-titre)*, (h.s.) ou (suppl.), numéros de pages. <DOI>

▪ **Article de quotidien (version électronique) :**

Nom de l'auteur, prénom (Année, jour mois). Titre de l'article. *Titre du quotidien*. <DOI> ou Accès adresse URL : <lien [Consulté le...]>.

▪ **Congrès/Colloque (publié) :**

Nom du ou des directeur(s), prénom(s) (dir.). (Année). *Titre du colloque : Actes ou Journées et lieu, date du colloque*. Lieu : Éditeur.

▪ **Contribution d'un auteur à un colloque (communication publiée) :**

Nom de l'auteur, Initiale du prénom (Année). Titre du document. In Initiale du prénom de l'auteur de l'ouvrage. Nom de l'auteur (dir. ou éd.), *Titre de l'ouvrage : Titre du colloque : Actes ou Journées et lieu, date du colloque* (pp. du document s'il y en a). Lieu : Éditeur.

▪ **Ressources Internet :**

- Mettre la **référence** précise, le **lien** entre guillemets simples <...> et la **date** de consultation entre crochets [...].
- **Article** : Nom, Prénom (2010). Titre. Titre de la revue en *italique*. URL entre guillemets simples (<...[Consulté le...]>) ou <DOI>
- **Livre électronique avec DOI** : Nom, Prénom (Année). *Titre en italiques*. <DOI>
- **Livre électronique avec URL** : Nom, Prénom (Année). *Titre en italiques*. Le **lien** entre guillemets simples <... [Consulté le...] >.
- **Page ou Site Web** : Auteur ou Organisme (Année de publication). *Titre de la page consultée*. Date de la dernière mise à jour ou de copyright). Le **lien** entre guillemets simples <... [Consulté le...] >.

- **Texte législatif (version imprimée)** : *Titre et date d'adoption du texte de loi* ; Sigle (si existant), Recueil et Numéro.
- **Texte ou article législatif (version électronique)** : *Titre et date d'adoption du texte ou de l'article de loi* ; Sigle (si existant) ; Recueil et numéro ; Le **lien** entre guillemets simples <... [Consulté le...] >.
- **Thèse** : Prénom Nom, *Titre : sous-titre*, nombre de pages, tomaison, Type de diplôme : Discipline et spécialité : Université (et / ou autres précisions telles que la ville) : Année (date de soutenance). S'il n'y a pas de date de parution, mettre l'abréviation s.d. (*sine datum*) à la place de l'année.

10. Abréviations

Éditeur scientifique : (éd. ou éds.)

Sous la direction de : (dir.)

Numéro d'édition : (éd. ; par exemple : 2e éd.) :

Sans lieu de publication : *sine loco* (s.l.)

Sans nom de l'éditeur : *sine nomine* (s.n.)

Sans date : *sine datum* (s.d.)

L'abréviation des pages se fait différemment en fonction du type de document :

- pour les chapitres d'ouvrage collectif et pour les articles de la presse quotidienne, les pages sont indiquées avec l'abréviation «p.» pour une seule page consultée et «pp.» pour plusieurs pages. Exemple : p. 7 ou pp. 7-14 ;
- pour les périodiques (revue, magazine), les pages sont indiquées sans abréviation. Exemple : 7-14.

11. Bibliographie sélective

BLANCHARD, Gersende & ROGINSKY, Sandrine (2020). Introduction. Dossier - La professionnalisation de la communication politique en question : acteurs, pratiques, métiers. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 1(1), 5-12. <https://doi.org/10.3917/enic.029.0005>

BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa & BLANCA, Rodríguez Bravo (2019). Présentation du dossier 2019. Une information scientifique, entre évaluation et médiatisation. *Les Enjeux de*

- l'information et de la communication*, 2(2), 5-11.
 <<https://doi.org/10.3917/enic.027.0005>>
- DIENG, Alioune (2020 a). Hybridité linguistique et réinterprétation de l'aventure ambiguë chez Fatou Diome. In *Réécriture et interprétation, Acta Iassyensia comparationis*, 26(vol.2), 51-62.
 <http://literaturacomparata.ro/Site_Acta/issues/aic26/06%20Dieng_Layout%201.pdf>
- DIENG, Alioune (2020 b). L'expérience de l'enrichissement dans les *Essais de Montaigne*. *Akofena, Revue scientifique des Sciences du langage, Lettres, Langues et Communication*, n°002, vol. 1, 353-370.
- DIENG, Alioune (2024). *Éthique et argumentation polémique*. Dakar: Presses Universitaires de Dakar (P.U.D.).
- ERMISSE, Gérard (1988). Les archives françaises à l'horizon de l'an 2000 (études rassemblées à l'occasion du XIe Congrès international des Archives. In *La Gazette des archives* (pp. 200-217), n°141, Actes du colloque de Paris, 22-26 août.
- FAIVRET, Jean-Philippe, MISSIKA, Jean-Louis, WOLTON, Dominique (1980). *L'Illusion écologique*. Paris : Seuil.
- GERSTLE, Jacques, PIAR, Christophe (2020). *La Communication politique*. Paris : Armand Colin, collection « U ».
- MATTELART, Tristan (2016). Déconstruire l'argument de la diversité de l'information à l'heure du numérique : le cas des nouvelles internationales. In *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2(2), 113-125.
 <<https://doi.org/10.3917/enic.021.0113>>
- SAEMMER, Alexandra (2008). Le texte résiste-t-il à l'hypermédia ? In *Communication & Langages*, n°155, 63-79.
- UNESCO (2017). Les Eaux usées : une ressource inexploitée. *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*.
- WOLTON, Dominique (1997). *Penser la communication*. Paris : Flammarion.

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
CENTRE D'ÉTUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES
DE L'INFORMATION
(CESTI)
Avenue Cheikh Anta Diop, BP 5005, Dakar, Sénégal

REVUE AFRICAINE DE COMMUNICATION



Revue Africaine de Communication

Emails : cesti@ucad.edu.sn ; alioune1.dieng@ucad.edu.sn

ISSN : 3092-5630

e-ISSN : 3092-5614

**CODE D'ÉTHIQUE
DE LA
REVUE AFRICAINE DE COMMUNICATION**

1. De l'évaluation des contributions scientifiques

En ce qui concerne l'évaluation de chaque contribution, le Directeur de Publication et les membres du Comité de Lecture et de Rédaction de la Revue sollicite l'avis d'au moins deux évaluateurs, selon le système de double-blind peer review (double-aveugle). L'évaluation des textes soumis à la *Revue Africaine de Communication* (RAC) prend en examen leur contenu scientifique, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, de croyance et d'orientation académique ou politique des auteurs. Sans accord écrit de la part de l'auteur, le matériel inédit des manuscrits soumis à la Revue ne peut pas être employé pour d'autres recherches. Le Directeur de Publication, le Comité scientifique, le Comité de lecture et de Rédaction s'engagent autrement à ne diffuser aucune information concernant les textes à des fins différentes des évaluations, des révisions, de l'édition et de la publication. Les textes et leur contenu relèvent de la seule et entière responsabilité de leurs auteurs.

2. Des obligations du Directeur de Publication

Le Directeur de Publication veille à l'exécution et au respect scrupuleux de la Politique éditoriale et du Code d'éthique de la *Revue Africaine de Communication*. Il définit, en collaboration avec le Comité scientifique et le Comité de Lecture et de Rédaction, la thématique annuelle de la Revue et supervise le processus de lancement, d'évaluation, de révision et de publication de chaque numéro. Il est la personne morale et administrative de la Revue. Garant de la notoriété, mais aussi de la qualité, de la conformité et de l'effectivité des travaux et des manifestations scientifiques de celle-ci, le Directeur de Publication supervise la collaboration entre les différents comités de la Revue, les évaluateurs et les contributeurs. Enfin, il la représente dans les autres instances et manifestations scientifiques.

3. Des obligations du Comité scientifique

Le Comité scientifique est tenu de respecter la politique et les principes éditoriaux de la *Revue Africaine de Communication* et doit aussi se conformer aux dispositions légales en matière de diffamation, de violation du copyright et de plagiat. Pour les prises de décisions, le Directeur de Publication de la Revue collabore avec le Comité scientifique. Les deux instances sont responsables de la publication finale des articles.

4. Des obligations du Comité de Lecture et de Rédaction

Le Comité de lecture et de Rédaction relève et vérifie les informations concernant les erreurs, imprécisions, conflits d'intérêts ou plagiat à l'égard d'une contribution, qu'il communique immédiatement au Directeur de Publication de la Revue, qui, à son tour, les notifie à l'auteur. Il vérifie ensuite le respect des modifications et des corrections formulées par les évaluateurs selon les critères fixés par la Revue. Au cas contraire, la Revue s'engage à entreprendre les actions nécessaires : éventuellement, l'article sera retiré de la version finale du numéro lancé. De façon générale, le Comité de lecture et de Rédaction apporte son aide au Directeur de Publication et à son équipe dans la révision, l'édition et la publication des contributions.

5. Des obligations des Évaluateurs

L'expert sélectionné ne se jugeant pas qualifié pour l'évaluation, ou sachant ne pas être en mesure de respecter les délais indiqués, doit notifier la décision au Directeur de Publication de la Revue. Il ne doit pas accepter l'expertise d'une contribution scientifique dans le cas d'un conflit d'intérêts dû à un rapport de compétition, de collaboration étroite, etc. avec les auteurs. Le Directeur de Publication, le Comité scientifique et le Comité de lecture et de Rédaction s'engagent à traiter les textes reçus comme des documents confidentiels.

Les évaluateurs s'engagent, quant à eux, à exprimer leurs opinions et recommandations, à les argumenter, documenter et illustrer dans le strict respect du secret professionnel. En outre, ils éviteront de les formuler de façon blessante. S'ils remarquent des passages plagiés ou bidonnés, ils ont l'obligation d'en informer le Directeur de Publication de la Revue. L'évaluation doit être effectuée avec objectivité, professionnalisme et discréetion. Les informations contenues dans les documents évalués demeurent confidentielles et, en aucun cas, ne peuvent faire l'objet d'autre exploitation.

6. Des obligations des Auteurs

Les auteurs s'engagent à garantir l'originalité des contributions, leur non-soumission en vue d'une autre publication lors des phases d'évaluation et de révisions des contributions. Par leur simple participation au numéro, ils acceptent aussi à n'employer des contenus ou des expressions d'autres auteurs qu'en indiquant toujours la source référencée. Les textes soumis n'ont jamais été publiés comme documents protégés par copyright dans d'autres revues ou dans des ouvrages collectifs déjà publiés.

En envoyant une contribution, l'auteur/les auteurs acceptent que, si le texte est approuvé pour la publication, tous les droits économiques, sans limites d'espace et avec toutes les modalités et technologies existantes ou à venir, sont transférés à la *Revue Africaine de Communication*. Dans le cas où un auteur noterait des erreurs significatives, des incohérences ou des imprécisions dans le document scientifique publié, il doit immédiatement le porter à la connaissance du Directeur de Publication de la Revue et

coopérer pour la rétractation ou la révision de la contribution proposée.

7. Accès, Reproduction, Distribution, Diffusion et Partage des Contributions scientifiques

Les contributions scientifiques à la *Revue Africaine de Communication* (RAC) sont disponibles en accès libre sur le site: <https://rac.ucad.sn>. Elles sont également archivées à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque centrale de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et à la Médiathèque du Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information.

Les auteurs cèdent tous les droits de reproduction, de publication et de diffusion de leurs contributions scientifiques à la RAC. Par conséquent, ils acceptent toutes modifications formelles liées aux contraintes de leur mise en page et de leur mise en valeur.

De plus, les contributions publiées par la RAC, ne pouvant faire en aucun cas l'objet d'une autre publication, sont autorisées sous la Licence CC-by-nc-nd (autorisation de partager, copier, reproduire, distribuer et communiquer l'oeuvre originale par tous moyens et sous tous formats, sans modifications, dans un but scientifique, pédagogique ou promotionnel, sauf à des fins commerciales).

Les auteurs doivent être crédités de la paternité de leurs contributions et la source indiquée. Ce droit à la paternité des contributeurs est scrupuleusement respecté en cas d'utilisation de leurs oeuvres (Prénom, Nom, titre de la contribution, Nom de la Revue, Numéro, Année de publication, N° de la page d'où est tiré l'extrait).

SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i>	I-VII
<i>Les pratiques de la communication pour le développement au Sénégal : des radios éducatives rurales aux radios communautaires</i> <i>Communication practices for development in Senegal: from rural educational radios to community radio stations</i>	
<i>Yacine Diagne</i>	3-36
<i>Les enjeux stratégiques de la revue de presse en wolof au Sénégal</i> <i>The strategic stakes of the wolof press review in Senegal</i>	
<i>Mamadou Alimou Ba</i>	37-70
<i>Radios communautaires et acteurs de la coopération internationale au Burkina Faso : entre injonctions de développement et coopération</i> <i>Community radio stations and international cooperation actors in Burkina Faso: from cooperation to development injunctions</i>	
<i>Niangané Dasmane</i>	71-96
<i>La désinformation au Sahel : narrativité, performativité et fabrique de l'opinion</i> <i>Disinformation in the Sahel: narrative structures, performative dynamics, and the construction of public opinion</i>	
<i>Dao Dô dit Drissa</i>	99-115
<i>IA et désinformation au Burkina Faso : stratégies argumentatives de fabrique et de déconstruction des fake news générée par l'IA</i> <i>AI and disinformation in Burkina Faso: argumentative strategies of fabrication and deconstruction of AI-generated fake news</i>	
<i>Rabiatou Congo</i>	117-142
<i>L'usage des productions audiovisuelles dans les pratiques de communication des organisations de développement : le cas de l'ONG RAES avec la série C'est la vie !</i> <i>The use of broadcast productions in the communication practices of development organizations: the case of the NGO RAES and the series C'est la vie!</i>	
<i>Moussa Diop, Alioune Badara Gueye & Ngagne Fall</i>	145-166

L'émission éducative, une voie pour faire comprendre les obligations fiscales au Burundi

The educational program, a way to understand tax obligations in Burundi

Stany Ngendakumana, Gélase Nimbona & Mamadou Ndiaye.....167-190

Transformations économico-politiques des années 1990 et gouvernance des communications au Sénégal.

The impact of 1990s economic and political reforms on communications governance in Senegal

Mouhameth Bèye & El Hadji Malick Ndiaye.....191-217

AVANT-PROPOS

Ce numéro spécial de la *Revue Africaine de Communication* (RAC), édité dans le cadre de la célébration des 60 ans du Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), se propose d'étudier la problématique de la fabrique de l'opinion et, celle connexe, l'endogénéisation comme thématique de cristallisation, entre autres, l'émergence d'un leadership de rupture, porteur d'alternatives plurielles dont les médias sont à la fois acteurs et lieux d'expression.

Il s'agit, dans ces travaux de recherche, de s'interroger, au-delà l'apport spécifique des médias en tant que fabriques d'opinions, entre moult autres acteurs (partis politiques, instituts de recherche, ONG, associations de la Société civile, etc.), sur le processus global et historique qui a généré, au cours des dernières décennies, les grandes et multiples transformations enregistrées, ça et là, suite à des évolutions positives.

La réflexion porte aussi sur les diverses formes qu'ont pu épouser les stratégies adaptatives en Afrique, au cours de crises profondes, sources de régression et de résilience ; en particulier, dans cette partie du sous-continent constituée par les pays qui ont en partage la langue française. Dans cette perspective, l'analyse de la fabrique d'opinion dans un contexte d'émergence d'alternatives endogènes et de dynamique citoyenne en Afrique paraît essentielle.

En effet, la fabrique de l'opinion est un concept, dont l'origine remonte à une période lointaine (Blondiaux, 1998). Ce phénomène a réussi à se faire une place sur la scène politico-médiatique. Chomsky et Herman (2003) identifient les institutions, les lobbies, les multinationales et la presse, qu'ils qualifient de « quatrième pouvoir », comme les acteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication de l'opinion publique. De ce point de vue, la responsabilité de la presse dans la construction de l'opinion semble être mise en exergue du fait du caractère puissant de l'image, du son ou du texte.

L'analyse conceptuelle du terme « opinion » permet donc d'expliquer une certaine nuance, selon des auteurs tels que Pang et Lee (2008), qui considèrent l'opinion comme l'unité à laquelle il est possible d'attribuer une polarité négative ou positive, à l'opposé du « point de vue » ou du « positionnement », qui

reflètent un sentiment général qui se dégage. Cette précision met en lumière la complexité du niveau d'interprétation ou d'appréciation de ce concept. Habermas (1988) va plus loin en tentant de disséquer le qualificatif « publique » attribué à l'opinion. Selon lui, l'« opinion », dans sa dimension « publique » précisément, presuppose l'émanation d'un public éclairé, déployé dans l'espace « public ». D'où l'importance de prendre en compte l'évolution de ce concept. Almeida (2009) explique ainsi le processus de formation et de transformation de l'opinion publique en montrant l'importance qu'y joue la perception pour comprendre les dynamiques conceptuelles. C'est à cet effet que certains outils de mesure sont mis en place. De ce fait, les techniques de sondage d'opinion proposaient des méthodes quantitatives pour représenter l'état de l'opinion publique à un moment donné (par exemple, sondage d'opinion préélectoral) et prétendaient contribuer à une meilleure connaissance de la société (Ramdani *et al.*, 2011).

Dans ce numéro spécial de la RAC 2025, des chercheurs et des professionnels des médias et de la communication, à travers leurs travaux scientifiques en rapport avec l'impact des théories, des techniques et des moyens de l'information et de la communication, revisités dans la construction de l'opinion, analysent les enjeux et les acteurs qui interviennent dans la fabrique de l'opinion, mais aussi le rôle des médias dans un contexte d'émergence et de diversification des supports d'information et de communication grâce au développement du numérique.

Dans sa contribution, Yacine Diagne analyse l'évolution de la communication radiophonique comme instrument de développement au Sénégal depuis les années 1960. Elle examine la transition des radios éducatives rurales (RER), caractérisées par une approche descendante et prescriptive, vers les radios communautaires émergées dans les années 1990 dans le contexte de la libéralisation des ondes et qui privilégièrent une démarche participative et l'expression locale. Bien que ces deux modèles incarnent des conceptions apparemment opposées du développement, l'analyse révèle des continuités significatives en termes de dispositifs, d'acteurs et d'objectifs. La recherche interroge ainsi la portée démocratique réelle des radios

communautaires : constituent-elles une véritable rupture avec les logiques prescriptives des RER ou reproduisent-elles, sous un habillage participatif, les mécanismes antérieurs de communication verticale ? À travers une approche critique du cas sénégalais, l'auteure examine les modes d'organisation, les pratiques communicationnelles et les effets concrets de ces médias pour évaluer leur contribution effective à la démocratisation du développement rural au Sénégal.

Restant dans l'écosystème radiophonique, le texte du journaliste Dr Mamadou Alimou Ba s'intéresse aux enjeux stratégiques de la revue de presse en Wolof au Sénégal. En effet, prenant appui sur la théorie générale de l'analyse stratégique telle qu'étudiée par Crozier, cette étude montre comment la revue de presse, un genre apparemment anodin, s'est imposée comme l'un des genres journalistiques les plus stratégiques au sein de l'instance médiatique. Les stratégies des acteurs des médias (« animateurs de presse ») y sont directement évoquées avec la force perlocutoire de la langue wolof, comme support linguistique partagé, les éventuelles connivences avec les acteurs des autres champs (politique, économique et social) et les enjeux de pouvoir qui en découlent.

Dans la même veine, Niangané Dasmané se penche sur la relation entre les radios communautaires et les acteurs de la coopération internationale au Burkina Faso. Il part du constat que des organisations du Nord restent au cœur du contexte évolutif des radios communautaires burkinabè à travers des appuis. Des appuis conditionnés qui s'apparentent à des injonctions de développement, d'où l'intérêt de cerner les approches d'interventions adoptées par ces acteurs de la coopération. Son analyse qualitative des données a permis de constater que les appuis sont surtout de l'offre de programmes, qui permettent aux donateurs de transférer aux radios des savoir-faire et des modèles. Ces acteurs ont plus recours aux approches « clés en mains » qu'à celles participatives, mieux adaptées aux réalités desdites radios.

Dans un contexte de mutation technologique accélérée, marqué notamment par la percée fulgurante de l'intelligence artificielle, la circulation de fausses informations connaît une ampleur inédite. Celles-ci se diffusent aussi bien à travers les

médias traditionnels que via les plateformes numériques et les réseaux sociaux, brouillant les repères et fragilisant la qualité de l'information. L'exemple décrit par Dao Dô dit Drissa dans sa contribution témoigne de l'ampleur de ce phénomène inquiétant. En effet, il part du fait qu'entre 2020 et 2023, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont connu une succession de coups d'État, dans un contexte de forte crise politique et de contestation des relations avec la France. Ces événements ont été accompagnés d'une prolifération de fausses informations, particulièrement virulentes sur les réseaux sociaux numériques, qui ont contribué à reconfigurer l'opinion publique sahélienne.

À travers une approche croisée de la sémiotique narrative (Greimas) et de la pragmatique des actes de langage (Austin, Searle), cet article étudie comment ces récits falsifiés participent à la légitimation des pouvoirs militaires. En mobilisant des schémas actanciels simplifiés et des stratégies discursives perlocutoires, la désinformation ne se contente pas de mentir : elle agit sur les affects, performe des ruptures symboliques et favorise l'adhésion aux nouveaux régimes militaires.

Sur ce même registre, dans sa contribution, Rabiatou Congo analyse la production de la désinformation générée par l'intelligence artificielle (IA) au Burkina Faso, en particulier les contenus de type *deepfake*. Par le biais de l'argumentation dans le discours, il a examiné comment les *deepfakes*, qui sont des contenus générés par IA, constituent au Burkina Faso une nouvelle arme informationnelle participant à la fabrique d'opinions et comment ils sont déconstruits par Fasocheck.

Le corpus comprend quatre articles de fact-checking publiés par Fasocheck. En adoptant une approche discursive pour analyser la pratique médiatique de Fasocheck, cet article relève, en outre, que la désinformation par l'IA ne constitue pas seulement une manipulation technique, mais bien une arme cognitive et politique.

Outre la radio, les productions audiovisuelles constituent également un maillon essentiel dans la fabrique de l'opinion par le biais des ONG. Dans leur contribution, les chercheurs Moussa Diop, Alioune Badara Guèye et Ngagne Fall, relèvent que dans un contexte de saturation informationnelle et de diversification des canaux médiatiques, les organisations non

gouvernementales (ONG) cherchent à renouveler leurs pratiques de communication pour capter l'attention et susciter l'engagement.

Parmi les outils mobilisés, les productions audiovisuelles occupent une place croissante, car elles conjuguent information, émotion et persuasion. Leur article examine la manière dont l'ONG RAES (Réseau africain pour l'éducation, la santé et la citoyenneté) mobilise la série « C'est la Vie ! » comme dispositif de médiation narrative au service du changement social et comportemental. À partir d'une méthodologie qualitative combinant analyse de contenu, observation et entretiens semi-directifs avec les responsables de l'ONG, l'étude met en lumière les logiques de construction des récits audiovisuels, leurs ancrages symboliques et leurs effets sur les représentations sociales. L'analyse révèle une stratégie communicationnelle fondée sur le *story telling*, le recours au numérique et l'éducation par le divertissement (*edutainment*). Ces dispositifs, conçus à partir d'un corpus scientifique et d'un dialogue avec les communautés locales, permettent à l'ONG de produire une communication plus participative, intégrant à la fois la persuasion émotionnelle et la médiation culturelle.

À partir d'un article intitulé « l'émission éducative, une voie pour faire comprendre les obligations fiscales au Burundi », Ngendakumana Stany, Gélase Nimbona et Mamadou Ndiaye étudient la contribution des émissions éducatives à la compréhension des obligations fiscales. Ils rappellent que la création de l'Office Burundais des Recettes (OBR) en 2010 a inauguré une nouvelle ère d'administration fiscale ayant pour priorité essentielle la mission de faire comprendre aux contribuables leurs obligations fiscales à travers les médias. Cet article explore l'impact de l'émission audiovisuelle Bafashekumenya dans l'appropriation des obligations fiscales au Burundi. À travers l'analyse des contenus de l'émission et les réponses des contribuables, il ressort de cette étude que ce programme facilite la compréhension des enjeux fiscaux par les contribuables burundais.

Dans ce pays où la culture fiscale est encore en développement, l'émission Bafashekumenya représente une approche novatrice pour améliorer la sensibilisation des

contribuables. L'analyse conclut qu'elle émerge comme un outil essentiel pour améliorer la culture fiscale au Burundi. De ce fait, il est essentiel de montrer que l'OBR doit la renforcer en améliorant ses stratégies et en s'assurant que tous les contribuables la reçoivent. Cela passerait par les systèmes de collaboration OBR-Médias selon le modèle de partenariats formalisés entre les médias et les autorités fiscales. Quant aux contenus, l'OBR travaillerait sur les besoins réels des contribuables, notamment les nouvelles mesures fiscales qui touchent directement les économies des ménages.

Enfin, dans leurs travaux, Mouhameth Bèye et El Hadji Malick Ndiaye analysent les transformations économico-politiques des années 1990 et la gouvernance des médias et des télécommunications au Sénégal. Dans leur article, ils étudient l'ambivalence des réformes des années 1990 dans le secteur des communications au Sénégal (télécoms et médias), en interrogeant simultanément l'affaiblissement de la souveraineté économique de l'État sénégalais et le regain de dynamisme induit par la libéralisation/privatisation, afin de requalifier le rôle du public.

La méthode repose sur une analyse documentaire thématique (textes juridiques et réglementaires, rapports institutionnels, archives de presse, travaux académiques), articulée à une comparaison télécoms/médias et à un *process-tracing* historique reliant décisions, dispositifs et effets. Les résultats indiquent, d'une part, un déplacement de leviers de pouvoir et de rentes hors du périmètre budgétaire national, d'autre part, une modernisation rapide : essor du mobile, baisses tarifaires, investissements massifs.

En définitive, les travaux présentés dans ce numéro spécial de la RAC 2025 suivant les différentes approches utilisées par les auteurs permettent de mieux appréhender le processus de fabrication de l'opinion avec le rôle fondamental des pouvoirs publics, des ONG, des supports d'information et de communication dans un contexte de forte transformation digitale et de prolifération des *fake news*.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ALMEIDA, Nicole (2009). *L'opinion publique*. Paris : CNRS Éditions. <<https://doi.org/10.4000/books.editionscnrs.13801>>
- BLONDIAUX, Loïc, (1998). *La Fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*. Paris : Éditions Le Seuil. 601p.
- CHOMSKY, Noam ; S. HERMAN, Edward (2003). *La fabrique de l'opinion publique*. Paris : Éditions Serpent à plumes. 330 p.
- HABERMAS, Jurgen (1988). *L'Espace public*. Paris : Édition Payot. 332p.
- EENSOO-RAMDANI, Egle ; BOURION, Evelyne ; SLODZIAN, Monique ; VALETTE, Mathieu (2011). De la fouille de données à la fabrique de l'opinion. Enjeux épistémologiques et propositions. In *Les Cahiers du numérique*, 7 (2), 15-39. DOI : <doi.org/10.3166/LCN.6.2.15-39>
- PANG, Bo ; LEE, Lillian (2008). Opinion Mining and Sentiment Analysis. In *Information Retrieval*, 2, 1-135. <<https://doi.org/10.1561/1500000011>>
- WOLTON, Dominique (2001/2). La communication, un enjeu scientifique et politique majeur du XXIe siècle. In *L'Année sociologique*, vol. 51, 309-326.

Pr Alioune DIENG
Dr Abdou DIAW

FABRIQUE DE L'OPINION
&
PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

TRANSFORMATIONS ÉCONOMICO-POLITIQUES DES ANNÉES 1990 ET GOUVERNANCE DES COMMUNICATIONS AU SÉNÉGAL.

THE IMPACT OF 1990S ECONOMIC AND POLITICAL REFORMS ON COMMUNICATIONS GOVERNANCE IN SENEGAL

Mouhameth Beye

Lab-MéTICS/Université Gaston Berger (Sénégal)

mouhamethbeye@gmail.com

El Hadji Malick Ndiaye

Université Amadou Mahtar Mbow (Sénégal)

elmalick.ndiaye@uam.edu.sn

Résumé

Cet article analyse l’ambivalence des réformes des années 1990 dans le secteur des communications au Sénégal (télécoms et médias), en interrogeant simultanément l’affaiblissement de la souveraineté économique de l’État et le regain de dynamisme induit par la libéralisation/privatisation, afin de qualifier la recomposition du rôle public. La méthode repose sur une analyse documentaire thématique (textes juridiques et réglementaires, rapports institutionnels, archives de presse, travaux académiques), articulée à une comparaison télécoms/médias et à un *process-tracing* historique reliant décisions, dispositifs et effets. Les résultats indiquent, d’une part, un déplacement de leviers de pouvoir et de rentes hors du périmètre budgétaire national et, d’autre part, une modernisation rapide : essor du mobile, baisses tarifaires, investissements massifs. L’accès partagé s’est diffusé, puis ont émergé des pure *players* informationnels, accélérant l’appropriation d’Internet tout en restant dépendants des opérateurs et de la publicité. Parallèlement, l’État s’est reconfiguré en « stratège-régulateur » : instruments d’équité et outillage juridico-technique, mais indépendance régulatoire conditionnée. L’ensemble plaide pour l’idée d’une souveraineté recomposée : gains d’accès réels mais inégalement distribués et contraints par des goulets d’infrastructure et des limites régulatoires.

Mots-clés : Télécommunications, Médias, Régulation, Réglementation, Politique publique.

Abstract

This article examines the ambivalence of the 1990s reforms in Senegal's communications sector (telecoms and media), simultaneously probing the weakening of the state's economic sovereignty and the renewed dynamism induced by liberalization/privatization, in order to qualify the reconfiguration of the public role. The method combines a thematic documentary analysis (legal and regulatory texts, institutional reports, press archives, academic works) with a telecoms/media comparison and historical process-tracing linking decisions, dispositifs, and effects. The findings indicate, on the one hand, a displacement of levers of power and rents outside the national budgetary perimeter and, on the other, rapid modernization: expansion of mobile telephony, price reductions, and large-scale investment. Shared-access points proliferated, followed by the emergence of information "pure players," accelerating the appropriation of the Internet while remaining dependent on operators and advertising. In parallel, the state reconfigured itself as a "strategist-regulator": equity-oriented instruments and a legal-technical toolkit, yet with conditional regulatory independence. Taken together, the analysis supports the idea of a reconfigured sovereignty: real gains in access, but unevenly distributed and constrained by infrastructure bottlenecks and regulatory limits.

Keywords: Telecommunications; Media; Regulation; Regulatory framework; Public policy.

Introduction

Les années 1990 ont marqué une rupture majeure dans de nombreux États d'Afrique, dont le Sénégal, sous l'effet des politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale). Ces programmes d'ajustement structurel (PAS) visaient à libéraliser les secteurs stratégiques et à réduire le rôle économique de l'État (Sagna, 2012). Au Sénégal, le secteur des communications - englobant notamment les télécommunications et les médias - a été particulièrement touché par ces réformes. Dans le domaine des télécommunications, par exemple, l'État s'est engagé dans un processus de privatisation de l'opérateur historique, la Sonatel, à l'instar d'autres entreprises publiques nationales situées dans des secteurs stratégiques (Dembélé, 2025).

Concrètement, une cession partielle du capital de la Sonatel a eu lieu en 1997, avec l'entrée du partenaire stratégique France Télécom à hauteur de 33%. Parallèlement, de nouvelles dispositions réglementaires ont été adoptées (lois sectorielles, création d'autorités de régulation) pour encadrer le marché libéralisé (Diop, 2022 ; Lo, Martinez-Espinosa & Ly, 2024).

En corollaire du volet économique, le contexte politique international des années 1990 est marqué par l'injonction à plus d'ouverture démocratique avec, en particulier, la chute du mur de Berlin et le triomphe du libéralisme. Des événements symboliques tels que le discours de La Baule mettent une pression supplémentaire dans cette injonction à la démocratisation. Les années 1990 sont donc des années de Conférences nationales en Afrique francophone (Boulaga, 1993). Le Sénégal, qui avait déjà amorcé le multipartisme et le pluralisme médiatique dès le début des années 1980, procède, à cette période, à une expansion sans précédent de son secteur médiatique privé. Cette diversification des médias privés répond à une nécessité, parfois envisagée comme une « fuite en avant », au vu des difficultés majeures auxquelles est confrontée la presse privée écrite (Faye, 2008), plus précisément les quotidiens Walf et Sud ; ce qui les pousse à investir la bande FM dans un tel contexte. C'est ainsi que naît la première radio privée du pays, Sud FM, lancée le 1er juillet 1994, suivie par Walf FM et d'autres stations. L'État sénégalais décide d'accompagner ce développement médiatique tout en maintenant son contrôle via la création d'une autorité de régulation.

Pourtant ces transformations s'inscrivent dans une dynamique fondamentalement ambivalente. D'un côté, ces réformes ont entraîné une « déconcentration » du pouvoir étatique dans ce secteur : le pouvoir public semble céder une partie de son contrôle stratégique à des forces extérieures, que ce soit par la privatisation partielle de Sonatel au profit d'intérêts étrangers ou par l'ouverture du paysage médiatique à des acteurs non étatiques. D'un autre côté, elles semblent stimuler un regain de dynamisme du secteur des communications sur le plan

technologique et économique, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs.

Paradoxalement, plutôt que de signifier un simple retrait de l'État, l'évolution de la gouvernance dans ce secteur révèle de nouvelles formes d'interventionnisme étatique. Malgré un apparent désengagement, l'État a cherché à conserver une influence stratégique par le biais de nouveaux instruments de régulation et de dispositifs de communication (Kane, 2008). Cette tension constante entre libéralisation et contrôle renvoie à la question centrale de notre travail : les transformations politico-économiques des années 90 ont-elles abouti à une perte de souveraineté économique de l'État sénégalais dans le secteur des communications (télécommunications et médias) ou bien à un regain de dynamisme bénéfique ? S'agit-il plutôt d'une combinaison ambivalente des deux, impliquant une redéfinition de la place de l'État ?

Pour répondre à cette problématique, nous adoptons ici une approche qualitative en mobilisant l'analyse documentaire thématique. Nous procédons d'abord à un examen approfondi des documents institutionnels et juridiques, constitués de textes de loi (code des télécommunications de 1996, lois sur l'audiovisuel et la régulation de 1991-1992), décrets de création d'organismes (comme le Haut Conseil de la Radio et de la Télévision et l'Agence de Régulation des Télécommunications), accords internationaux liant le Sénégal (FMI/Banque mondiale) et documents de politique publique. Ces sources permettent de reconstituer le cadre formel des réformes : modalités de libéralisation du marché des télécommunications, dispositions relatives à l'ouverture médiatique ainsi que les enjeux de la régulation du secteur. En parallèle, nous analysons des archives de presse nationale des années 1990 (articles, éditoriaux, comptes-rendus parlementaires) ainsi que des rapports officiels et études antérieures (Banque mondiale, rapports des régulateurs, travaux académiques) afin de contextualiser les réactions de divers acteurs et l'évolution des indicateurs du secteur. L'analyse des données se fonde sur une grille

thématische articulée autour de deux dynamiques complémentaires : d'une part, la déconcentration du pouvoir (le transfert de responsabilités, d'infrastructures et de capital vers le secteur privé), d'autre part, la re-concentration (les nouvelles formes de contrôle et de légitimation que l'État met en place pour compenser son retrait partiel). Concrètement, nous comparons l'évolution des télécommunications et des médias sous ces deux angles. L'objectif est de recouper les sources (juridiques, médiatiques, statistiques) et les témoignages d'acteurs) afin d'avoir une vision nuancée de la gouvernance du secteur au cours de cette décennie charnière.

Dans cette perspective, l'article s'organise en quatre temps : (1) une analyse de l'affaiblissement de la souveraineté économique de l'État dans le secteur des communications à la faveur des réformes des années 1990 ; (2) l'examen du regain de dynamisme technico-économique qui s'ensuit ; (3) l'étude de l'émergence d'acteurs de la «nouvelle économie» sectorielle et la recomposition médiatique à l'ère d'Internet ; (4) la discussion de la reconfiguration de l'État en « stratège-régulateur » à travers l'évolution des dispositifs et autorités de régulation ainsi que les instruments de service universel, révélant une gouvernance hybride entre logiques marchandes et intérêt général.

I. Privatisation, re-réglementation et recomposition de la souveraineté

Dans le contexte des programmes d'ajustements structurels des années 1980-1990, le Sénégal a engagé un retrait progressif de l'État de l'économie au profit du secteur privé, comme le montre Lawrence (2022), qui analyse leur traduction macroéconomique en Afrique et leurs effets durables sur les secteurs stratégiques. Sous la pression des bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque mondiale), une vingtaine d'entreprises publiques ont été privatisées depuis 1989, y compris dans des secteurs stratégiques (Dembélé, 2025).

S'agissant des télécommunications, les réformes au Sénégal s'inscrivent dans un mouvement global de libéralisation, encouragé par les institutions financières internationales et les

accords commerciaux (Kane, 2010 : 183). Dès 1994, le Sénégal adhère à l'Accord Général Sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC, qui promeut l'ouverture des marchés des services. Ce cadre aligne la politique nationale sur des *best practices* internationales (privatisation, concurrence, régulation indépendante), préparant un déplacement du centre de gravité du contrôle économique hors de l'État. Southwood (2022) retrace précisément cette bascule dans les télécommunications africaines et ses implications de pouvoir pour les opérateurs. Au début des 1990, la Société nationale des télécommunications (Sonatel) - créée en 1985¹ à la suite de la restructuration de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) - constitue l'opérateur public intégré chargé de la téléphonie intérieure et du trafic international. Selon la loi portant création de la société, l'objectif est de doter l'État d'un instrument industriel capable d'« absorber » l'effort d'investissement des plans de développement. Au moment de la privatisation, l'entreprise était financièrement saine : chiffre d'affaires de 62 milliards, bénéfice net de 12 milliards, dette nulle, contribution de 2,6% au PIB (Sagna, 2010 : 116-117). Elle apparaissait alors comme « une manne » pour le Trésor public.

Sous le mot d'ordre « moins d'État, mieux d'État », le gouvernement sénégalais, conformément à ses engagements internationaux (OMC, UIT), opte pour une réglementation du secteur en trois temps : (1) sélection d'un partenaire stratégique pour la Sonatel ; (2) ouverture partielle du marché mobile ; (3) création d'une autorité de régulation indépendante. Dès 1995, la loi n°95-25 ouvre la voie à la privatisation tandis que le code des télécommunications de février 1996 inscrit, dans le droit positif, l'objectif de libéralisation complète du secteur. Le Groupe de réflexion sur la compétitivité et la croissance (GRCC), installé la même année, conduit la réforme sans réel débat public ni implication des corps intermédiaires malgré quelques réticences

¹ Loi n° 1985/36 du 25 juin 1985 relative à la Société Nationale des Télécommunications du Sénégal (Sonatel).

de l'intersyndicale (Le Soleil, 17 août 1995) qui s'interroge sur la pertinence de la privatisation de la Sonatel. À cet effet, Mor Dieng, ex dirigeant du syndicat des cadres dans l'intersyndicale de la Sonatel, exprime son désaccord :

Pourquoi devrait-on nous vendre ? Nous ne constituons pas une cible quant aux griefs formulés par la Banque mondiale pour les entreprises publiques ou parapubliques à privatiser. L'État ne nous subventionne pas. C'est le contraire. La hauteur de notre contribution en impôt est la plus élevée. Nous contribuons au PIB à hauteur de 2,5%. Et tout le monde le sait, l'État « pompe » chez nous pour payer les salaires (*Ibid.*).

La séquence se cristallise autour de l'appel d'offres international de 1996 pour la vente d'un tiers du capital de l'opérateur historique. Après l'échec des négociations avec le consortium Telia Overseas, la cession de 33,33% des actions est conclue en juillet 1997 avec France Câbles & Radio (filiale de France Télécom) pour 70 milliards FCFA. Parallèlement 17,6% des actions sont vendues à des investisseurs institutionnels et au grand public, 10% réservées aux employés, et 5% cédées à un partenaire africain (Sagna, 2010 : 115). L'État conserve initialement 34% des parts, mais deux ans plus tard, il cède encore 9% du capital laissant à l'opérateur français 42,33% d'actions et ne gardant qu'une participation minoritaire de 27,67% (Plane, 2002 cité par Sagna, 2012 : 82). Il perd ainsi la minorité de blocage et la capacité de définir l'agenda industriel, tandis qu'une infrastructure emblématique de souveraineté passe sous le contrôle d'une institution non sénégalaise. Sur le plan budgétaire, le produit de la vente - dont les deux tiers sont affectés à dix-huit (18) « projets prioritaires » (Le Soleil, 16 juin 1999) - offre une manne ponctuelle mais prive l'État de dividendes récurrents. Entre 1998 et 2009, l'entreprise a versé plus de 1000 milliards de bénéfices cumulés, dont la plus grande part bénéficie à l'actionnaire majoritaire; s'y ajoutent les *managements fees* et un prélèvement de 20% sur la croissance du résultat avant répartition (Sagna, 2010 : 124). La rente régulière se déplace ainsi hors du périmètre budgétaire national. Paradoxalement la volonté d'une libéralisation du secteur

affichée s'accompagne de manœuvres qui gèlent la concurrence : la convention signée en 1997¹ accorde à la Sonatel un monopole légal de sept ans sur la téléphonie fixe et internationale (prolongé *de facto* jusqu'en 2011) et le contrôle exclusif de la station SAT-3, verrou stratégique pour l'accès international à Internet. La promesse du code de 1996 demeure en grande partie nominale, illustrant la tension entre rationalité des bailleurs et logique patrimoniale de l'État postcolonial.

La libéralisation des années 1990 affecte également en profondeur le paysage médiatique. Du côté de l'audiovisuel public, l'Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal (ORTS), créée par la loi 73-51 du 4 décembre 1973, conserve un monopole pendant deux décennies avant d'être remplacée par une société nationale de diffusion radiophonique et télévisuelle, la Radiodiffusion télévision sénégalaise (RTS), établie par la loi n°92-02 du 6 janvier 1992. La RTS, qui garde le monopole de diffusion, peut cependant accorder des fréquences à des privés nationaux ou à des médias transnationaux. L'expérience débute avec Radio France Internationale, en septembre 1990, et Africa N°1, en décembre 1992 (Loum & Sarr, 2018 : 77). La dynamique d'ouverture politique à travers le pluralisme d'opinion est symbolisée par la circulaire n°523 du 10 août 1981 qui donne aux partis d'opposition l'accès aux médias publics. En sus de la consécration du multipartisme intégral en 1981, la publicité commerciale est introduite à l'ORTS en 1983, puis à la presse privée écrite, à travers les « quatre mousquetaires», mais d'autres médias-émergent aussi au milieu de ces années 1980.

Ainsi, l'ouverture au multipartisme intégral au début de cette période favorise la fin du monolithisme médiatique au Sénégal. La création de Takussan en 1983, de WalFadjri en 1984, de Sud Magazine en 1986, du Cafard Libéré en 1988, de Sud Hebdo en 1988 et de Le Témoin en 1990, du côté de la presse écrite, traduit l'accélération qui a résulté de cette libéralisation. Cependant, ce

¹ Convention de concession entre l'État du Sénégal et la SONATE, signée le 19 juillet 1997 : <<http://www.osiris.sn/Convention-de-concession-entre-1.html>> [dernière consultation en aout 2025].

secteur des médias privés est confronté à d'énormes difficultés liées à la morosité du climat économique pour la captation de la publicité, mais aussi à l'étroitesse du marché des lecteurs. De ce fait, ces difficultés économiques provoquent, dans les années 1990, une « fuite en avant » (Faye, 2008) vers la diversification de l'audiovisuel. Le manque de moyens techniques, la chute des ventes, l'étroitesse du marché publicitaire, conjugués à une morosité économique globale, conduisent au surendettement des organes de presse ainsi qu'à la précarisation croissante de la profession de journaliste.

Au début des années 1990, le Sénégal semble donc s'inscrire dans la continuité d'un processus de démocratisation déjà entamé. Seulement, dans le paysage médiatique public, cette ouverture reste timorée : Le Soleil s'ouvre timidement aux partis d'opposition, le parti au pouvoir restant largement dominant et privilégié. Dans ce contexte d'accélération de la libéralisation, une grande partie des médias privés existants crée des radios en plus des radios communautaires. Ce dynamisme est accompagné par le décret n° 91-537 du 25 mai 1991 qui institue le Haut Conseil de la Radio et de la Télévision (HCRT). Ce choix répond à une double pression: d'une part, celle des partis d'opposition, désormais associés au « gouvernement de majorité présidentielle élargie » (avril 1991), d'autre part, celle du Syndicat unique des professionnels de l'information et de la communication (SYNPICS). La mission assignée au HCRT par la loi 92-57 du 3 septembre 1992 est claire : garantir l'accès équitable des forces politiques aux médias publics.

II. Croissance, concurrence et modernisation des communications

Dès la fin des années 1990, la Sonatel enregistre des résultats financiers en plein essor. La productivité s'est nettement améliorée après la restructuration, tels qu'en témoignent les chiffres. En 2006, soit dix ans après la privatisation de la société, l'opérateur historique affiche un revenu annuel d'environ 398 milliards de FCFA pour un bénéfice net de plus de 146 milliards

de FCFA¹, dans un contexte de montée en puissance des opérateurs historiques privatisés en Afrique — ce que documente précisément Southwood (2022) en liant performance financière et nouvelles capacités managériales post-réformes. Même si une partie des dividendes profite à l'investisseur stratégique étranger (France Télécom), la trajectoire reste fortement ascendante. Les réformes ont également entraîné un essor exponentiel de la téléphonie au Sénégal. Le parc de lignes téléphoniques fixes, quoique limité, progresse après 1995 (passant d'environ 44 000 lignes en 1990 à plus de 72 000 en 1994, puis presque le double vers la fin des années 1990). Surtout, la téléphonie mobile connaît une croissance spectaculaire : introduit en 1996, le réseau GSM Alizé de Sonatel dépasse les prévisions en franchissant le cap des 200 000 abonnés dès l'an 2000 (Sagna, 2012 : 80) ; ce qui s'inscrit dans un basculement structurel du fixe vers le mobile dans la région (Southwood, 2022). Par la suite, le mobile surpassé largement le fixe : le taux de pénétration téléphonique, estimé à moins de 1% à la fin des années 1990, atteint plus de 15% en 2005 (Autorité de régulation des télécommunications et postes [ARTP], 2005 : 11), confirmant une démocratisation rapide de l'accès.

En outre, il faut aussi noter que l'introduction de la concurrence dans la téléphonie mobile a été un catalyseur majeur de ce dynamisme. En 1998, l'attribution d'une seconde licence mobile à Sentel (Millicom) brise le monopole de Sonatel Mobile. Dès son arrivée effective en 1999, Sentel lance des offres prépayées innovantes, des promotions et des baisses tarifaires agressives qui obligent Alizé (le nom commercial de Sonatel Mobile) à adapter sa stratégie. La rivalité entre opérateurs se traduit rapidement par une importante baisse des tarifs ainsi qu'une amélioration de la qualité de service. À titre d'exemple, la Sonatel divise par deux les frais de connexion à une ligne

¹ Note sur les résultats 2006 de Sonatel Group. Voir : https://www.brvm.org/sites/default/files/20070223_-_efp_-_sonatel_sn_-_exercice_2006.pdf [dernière consultation en août 2025].

téléphonique en 1998 passant de 87700 à 43900 f. CFA. En 2005, le marché compte deux opérateurs mobiles quasiment à parts de marché équilibrées avec une répartition suivante environ 60% pour Orange/Alizé vs 40% pour Sentel/Tigo (ARTP, 2005 : 28-29), tendance que les données 1996-2022 permettent d'actualiser (Lo *et al.*, 2024). Par conséquent, l'accessibilité géographique et économique des télécommunications s'en trouve grandement accrue par rapport au monopole des années antérieures.

Par ailleurs, le dynamisme post-réformes se traduit par l'afflux d'investissements privés, notamment étrangers. Comme présenté plus haut, la privatisation partielle de la Sonatel en 1997 se fait par le truchement de l'entrée de France Télécom comme partenaire stratégique, apportant capitaux, expertise et nouvelles ambitions. Dans la foulée, l'ouverture du mobile à Millicom/Sentel amène un second investisseur international sur le marché, puis Sudatel (Expresso) obtient une licence globale en 2009. En plus de cela, ces acteurs injectent des capitaux massifs pour étendre les infrastructures. Par exemple, la Sonatel investit en moyenne 122 milliards FCFA dans son réseau sur la période 2004-2009¹, un niveau de dépense sans précédent avant la réforme. Ces flux d'investissements soutiennent des projets structurants, dont la connexion du Sénégal aux câbles sous-marins Atlantis-2 (1999) et SAT-3/WASC (2002).

Enfin, les ajustements structurels des années 90 coïncident avec l'arrivée des NTIC au Sénégal marquant un « bond technologique ». Dès 1995, des initiatives locales apparaissent pour se connecter à Internet : une première liaison est établie lors d'un sommet à Dakar, suscitant à son passage une prise de conscience du potentiel stratégique du numérique (Sagna, 2012). Sous la pression d'universitaires et de certains responsables, la Sonatel met en service, en mars 1996, une connexion internet

¹ Cumul des dépenses de la Sonatel affectées à l'investissement selon les résultats de Sonatel Group publié par BRVM durant cette période. Voir : <https://www.brvm.org> [dernière consultation en août 2025].

permanente et sa filiale Télécomplus commercialise les premiers abonnements internet dès avril 1996. D'abord sur RTC, l'accès reste limité en débit, mais l'introduction de l'ADSL dès 2003 ouvre le haut débit fixe. Côté mobile, Sonatel lance le GPRS (2,5G) en 2005, puis la technologie EDGE en 2006 alors que l'entrée d'Expresso déploie la première 3G en 2010. Ces nouvelles technologies ont permis d'élargir la gamme de services disponibles (messagerie électronique, accès web, transferts de données mobiles, etc.) et accélérer l'entrée du Sénégal à « l'ère de l'information » et de la « transformation numérique»—du pays au milieu des années 2000, même si l'Internet grand public n'était pas encore très accessible.

À partir de l'ouverture médiatique des années 1980 et de la diversification des médias privés dans les années 1990, l'État consent davantage d'efforts de l'encadrement et de l'accompagnement des médias. L'arrivée d'Internet constitue un avantage technique pour la rémunération des rédactions : par exemple, Sud Quotidien collabore à ses débuts avec Métissacana, premier cybercentre de l'Afrique de l'Ouest, pour accélérer sa transition en ligne. En complément de l'encadrement observé dans les télécommunications, l'État renforce l'arsenal juridique et amorce un soutien financier aux médias privés par le biais de l'aide à la presse. Il adopte le 22 février 1996 la loi n° 96-04 relative aux organes de communication sociale et aux professions de journaliste et technicien. La loi impose des règles liées aux droits et obligations des médias et professionnels de la communication. En plus de cette loi, l'État commence à distiller l'aide publique à la presse. Selon Mor Faye,

la première période, de 1996 à 2000, est celle durant laquelle cette aide est mise en œuvre et au cours de laquelle l'État a accordé chaque année une aide de 40 millions de francs CFA à la presse, soit un total de 160 millions de francs CFA. Cette période pourrait être considérée comme celle de l'aide minimaliste, au vu du caractère relativement dérisoire du montant alloué en rapport avec les contraintes économiques et financières de la presse privée décrites plus haut (2015 : 27).

L'État poursuit l'effort d'ouverture et de démocratisation, mais il tente aussi, par ces moyens, de garder une influence sur les médias. Ces derniers se multiplient à une vitesse fulgurante dans les années 1990. Les radios de proximité (Ndiaye, 2020) connaissent une démultiplication spectaculaire. Selon Freedom House (2006), à la fin de l'année 2005, 70 fréquences radio avaient été attribuées à des stations de radio communautaires, privées et publiques, dans tout le pays. Dans son rapport annuel de 2009, le CNRA dénombre une soixantaine de radios communautaires (2009 : 51). Elle compte en même temps une demi-douzaine de télévisions publiques ou privées ainsi que 27 radios commerciales.

L'audiovisuel privé a notamment pris son envol au début des années 2000 avec l'expérimentation du modèle de la RTS-2STV. Les premiers programmes diffusés en 2003 sur le canal UHF 23, étaient le fruit d'une collaboration entre la Radiodiffusion Télévision sénégalaise et la société privée Origines SA. En 2005, la chaîne 2STV naît de ce partenariat. Elle est la première chaîne de télévision privée du Sénégal.

En somme, les réformes pro-concurrence ont enclenché un cycle vertueux combinant performance financière, diffusion rapide du mobile et investissements structurants dans les réseaux. Il reste à interroger ce que cette trajectoire fait aux usages, aux inégalités d'accès et aux capacités régulatoires.

III. Télécentres, cybercafés et *pure players* : démocratisation de l'accès et recomposition médiatique

L'évolution du système de communication, notamment le raccordement officiel du Sénégal à Internet en 1996, a entraîné plusieurs mutations sur le plan économique, avec l'apparition de nouveaux acteurs dans le contexte mondial de la « nouvelle économie ». Dès le début des années 1990, de véritables télécentres privés voient le jour. Il s'agit de petites boutiques téléphoniques gérées par des opérateurs privés sous contrat avec la Sonatel, autorisées à revendre les services de télécommunications (appels téléphoniques principalement, parfois fax). Ce concept rencontre un succès fulgurant, car il

répond à un besoin de communication de la population que le réseau fixe traditionnel, limité à 116 000 lignes en 1997 et concentré à 70% dans la capitale (Sagna, 2012 : 78) ne satisfait pas pleinement. En 2006, le pays compte environ 18 500 télécentres, employant 30 000 personnes et générant 50 milliards FCFA de recettes annuelles soit environ 33 % du chiffre d'affaires de Sonatel (Sagna, 2009 : 31). Cette croissance exceptionnelle s'accompagne de créations d'emplois massives (gérant, standardiste, etc.) et d'une démocratisation sans précédent de l'accès téléphonique dans la mesure où ces télécentres permettent à des centaines de milliers de Sénégalais d'accéder au téléphone sans avoir de ligne privée à domicile. Le modèle était simple mais efficace : le télécentre, équipé de plusieurs combinés reliés au réseau de Sonatel, facture aux clients le temps de communication (par tranche de quelques minutes) tout en renversant une part à l'opérateur. Pour la population, c'était un moyen flexible et abordable de téléphoner, y compris pour des appels interurbains ou internationaux, sans posséder sa propre ligne.

L'autre grand acteur émergent de la période post-privatisation est le cybercafé, point d'accès public à Internet. Avant 1996, Internet était quasi inexistant au Sénégal, hormis quelques réseaux fermés académiques ou associatifs. La donne change en mars 1996, quand la Sonatel établit la première connexion permanente à Internet et lance les premiers abonnements commerciaux via sa filiale Télécomplus. Très vite, des entrepreneurs saisissent l'opportunité pour ouvrir des espaces micro-informatiques accessibles au public, soutenus par la qualité de la bande passante internationale qui, pour l'époque, bien que limitée à ses débuts (6 Mbps en 1996), reste l'une des meilleures de la sous-région. Métissacana ouvre en juillet 1996 à Dakar un cybercafé présenté comme le premier de l'Afrique de l'Ouest. D'autres suivront, tels Arc informatique ou Cyber Business Center, constituant les premières offres privées concurrentes de l'accès Internet face à Sonatel. Ces cybercafés, équipés de quelques ordinateurs connectés (initialement via le

réseau téléphonique commuté), permettent au grand public de découvrir le web, le courrier électronique et la messagerie instantanée moyennant un tarif horaire. Au début des années 2000, le nombre de cybercafés explose à son tour, notamment à Dakar. Selon une étude menée en 2001, on recensait déjà 184 cybercafés, dont la majorité à Dakar (Sagna, Brun & Huter, 2013). Ouverts au grand public, les cybercafés proposent des services de connexion à Internet à travers des ordinateurs et une assistance technique à la découverte de la toile. D'une part, un modèle du compteur est expérimenté avec une tarification à l'heure, d'autre part, un modèle « club » avec adhésion sous forme d'abonnements, spécifiquement pour l'accès et la consultation régulière d'adresses de messagerie électronique. Ces espaces participent aussi à rendre Internet accessible auprès d'une élite cosmopolite : hommes d'affaires, étudiants, curieux, expatriés, etc. Ils deviennent donc des lieux de démocratisation d'Internet, mais aussi de socialisation et d'apprentissage.

Dans l'ensemble, l'émergence des télécentres et des cybercafés dans le sillage de la privatisation de Sonatel illustre les transformations profondes de l'écosystème des communications au Sénégal dans les années 1990-2000. Sur le plan économique, ces micro-entreprises mettent en évidence l'existence d'un vaste marché latent pour les communications, générant des milliers d'emplois et de nouvelles sources de revenus. Elles jouent un rôle d'amortisseur social dans un contexte de libéralisation, en permettant à la population locale de capter une part de la valeur ajoutée. Sur le plan social, leur impact est significatif : accès démultiplié au téléphone et à l'Internet, apparition de nouveaux usages (correspondance électronique, forums, appels internationaux bon marché), réduction de la fracture numérique urbaine (même si les zones rurales sont restées moins bien desservies). Ces acteurs permettent, en somme, une appropriation plus large des TIC par la société sénégalaise à moment charnière. Cela dit, un regard critique met en lumière les limites structurelles de ce modèle. D'une part, la durabilité de ces petits acteurs est menacée par les évolutions technologiques

rapides : leur succès même a été tributaire d'une fenêtre d'opportunité relativement courte, avant que l'infrastructure ne se diffuse (le mobile pour la voix, l'ADSL et la 3G pour Internet) et que le besoin d'intermédiaires d'accès ne se réduise. D'autre part, le contexte réglementaire et concurrentiel a joué contre eux sur le long terme. Malgré la libéralisation nominale, le monopole (ou du moins la position ultra-dominante) de l'opérateur historique Sonatel demeure une réalité tangible : c'est Sonatel qui fournit la connectivité sous-jacente et capte l'essentiel des revenus du trafic, ne laissant aux télécentres et cybercafés qu'une marge limitée. L'exemple des cybercafés l'illustre bien, avec des propriétaires étranglés par les versements obligatoires et l'absence de régulation pro-concurrentielle effective.

L'arrivée d'Internet ne se limite pas à ouvrir de simples « autoroutes de l'information » ; elle bouleverse l'écosystème médiatique, en accélérant l'apparition d'acteurs informationnels entièrement numériques et en réorientant les pratiques professionnelles. Dès 1997, Sud Quotidien lance Sudonline, première déclinaison électronique quotidienne d'un journal sénégalais. Hébergée au départ sur les serveurs du cybercafé Métissacana, la plateforme offre gratuitement articles, archives et flux radio (Sud NTIC, 2000). Suivent, entre 1998 et 1999, les éditions web du Soleil et de Wal Fadjri, qui se contentent d'abord de reproduire l'édition papier, mais signent malgré tout l'entrée de la presse traditionnelle dans la sphère numérique (Sy, 2023 : 7). En 1999 apparaît Seneweb, pur produit du Web créé par deux entrepreneurs sénégalais installés aux États-Unis. Son modèle d'agrégation gratuite, inspiré des portails nord-américains, séduit rapidement les internautes et inaugure la génération des *pure players* (Sy, 2023 : 7). Ce basculement technique s'accompagne d'une redéfinition du travail journalistique. D'une part, la diffusion en ligne impose la mise à jour continue ; le temps du bouclage quotidien cède la place à une temporalité « en flux », où l'urgence de publier prime et où la version papier sert à approfondir ce qui a déjà été annoncé sur le Web. D'autre

part, l'écriture devient multimédia : insertion de photographies haute définition, de fichiers audio, puis de vidéos à partir du milieu des années 2000. Les rédactions intègrent progressivement des web-éditeurs chargés de convertir la matière brute (texte, son, image) en formats hybrides adaptés aux écrans. Cette hybridation s'accompagne d'une nouvelle relation avec le public ; les forums de Sudonline ou les espaces de commentaires de Seneweb ouvrent un dialogue inédit entre journalistes, diaspora et lecteurs locaux, bousculant la verticalité de l'information. Sur le plan économique, Internet abaisse les barrières à l'entrée : l'édition numérique réduit les coûts d'impression et en distribution, ce qui entraîne une prolifération de sites d'information au début des années 2000. Toutefois, la gratuité quasi généralisée rend précaire le modèle d'affaires : les revenus publicitaires se déplacent vers quelques portails très fréquentés (Seneweb, Leral.net, Dakaractu), tandis que les titres historiques peinent à monétiser leur audience en ligne.

À partir des années 2000, la réussite des portails d'informations comme Seneweb, qui contraste avec les expériences mitigées des médias traditionnels, souvent présents en ligne pour «l'aspect marketing et l'effet prestige» (Ba, 2000 : 240), attire de nouveaux acteurs, notamment des journalistes en quête de liberté et de diversification. Plusieurs *pure players* naissent dans les années 2000. Ainsi, après Nettali, c'est Press' Afrik et Ferloo qui se présentent comme des sites nés en ligne, structurés comme des entreprises de médias. Press' Afrik est créé en 2008 par Ibrahima Lissa Faye, journaliste spécialisé sur les TICs et ayant capitalisé plusieurs années dans la presse écrite à l'époque. Quant à Ferloo, il est aussi lancé en 2008 par Alassane Diallo du journal l'Actuel et Abdoulaye Bamba Diallo de Nouvel Horizon (Seck-Sarr, 2017). Partie des portails « hypercarrefour » (Rouquette, 2009) et des médias traditionnels en quête de visibilité en ligne, l'information en ligne au Sénégal voit ses premiers *pure players* se développer au milieu des années 2000.

IV. De l'État opérateur à l'État stratège : régulation et gouvernance hybride

L'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence et la privatisation partielle de la SONATEL, d'une part, le pluralisme médiatique, d'autre part, n'ont nullement signifié la disparition de l'État dans ces secteurs ; elles ont plutôt inauguré une reconfiguration de son mode d'intervention, conforme aux analyses du « retrait-redéploiement » (Hibou, 1998) et de la théorie de la régulation (Boyer, 1987). Dans un contexte mondialisé où les industries de réseaux et de contenus constituent des infrastructures critiques (Castells, 1998), le pouvoir public a reconquis l'espace perdu en se dotant de nouveaux instruments normatifs et discursifs, dessinant une gouvernance hybride à mi-chemin entre la logique marchande et la logique d'intérêt général.

Au lendemain de la privatisation, le pouvoir exécutif adopte la posture de régulateur-arbitre : la loi 2001-15 crée l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) – devenue ARTP en 2006 – dont la mission officielle est de « garantir le jeu concurrentiel, la protection du consommateur et l'accès équitable aux ressources rares »¹. Ce schéma, répandu en Afrique subsaharienne (Plane, 2002), transpose les préceptes de la nouvelle économie publique (Laffont, 1988) : corriger les asymétries d'information et prévenir l'abus de position dominante. En pratique, l'indépendance proclamée demeure relative : nominations entérinées par l'exécutif, arbitrages sensibles renvoyés au ministère, porosité des carrières public-privé. Les controverses suscitées par l'attribution de fréquences mobiles ou par la fixation des tarifs d'interconnexion illustrent les interférences politiques qui limitent l'autonomie du régulateur (Kane, 2010 ; Diop, 2018). Loin d'être anecdotique, cette indépendance conditionnée témoigne d'une hybridité structurelle : l'État se retire de l'exploitation directe, mais

¹ Article 3 du décret n°2006-822 du 14 septembre 2006, modifiant le décret n° 2003-63 du 17 février 2003 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ARTP.

conserve la mainmise sur les décisions stratégiques par l'entremise d'une régulation juridico-technique.

Parallèlement à la régulation concurrentielle *stricto sensu*, l'État a investi le champ du service universel comme levier d'action publique renouvelé. Le concept de service universel - entendu comme l'accès équitable de tous les citoyens aux services de base des télécommunications - est devenu un outil privilégié de l'État post-libéralisation pour concilier ouverture du marché et cohésion socio-économique.

En effet, la privatisation de la Sonatel n'a pas résolu les disparités territoriales. Pour pallier ces échecs de marché, l'État a institué en 2007 le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT), alimenté par des contributions para-fiscales des opérateurs. Par ce biais, il réalloue des ressources du secteur vers des objectifs redistributifs : télécentres communautaires, programmes « écoles connectées », couverture 2G/3G en zones enclavées (Bèye, 2022). On assiste alors à un interventionnisme ciblé : l'État ne produit plus, mais il oriente les investissements privés pour satisfaire des impératifs d'équité, tout en se dotant d'une forte légitimité sociale (rhétorique de la « fracture numérique »). Ce déplacement du rôle providentiel dans le champ régulatoire confirme la thèse d'un État stratège, pivot entre logique marchande et cohésion nationale.

Le secteur des médias a suivi une évolution parallèle. Sous la pression des réformes politiques et des revendications professionnelles, le décret n°91-537 érige le Haut Conseil de la Radio-Télévision (HCRT), remplacé en 1998 par le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA), puis par le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) en 2006. Formellement qualifiées d'« autorités indépendantes », la plupart de ces instances demeurent, dans les faits, dépourvues de pouvoirs coercitifs importants : l'attribution des fréquences, les sanctions lourdes ou l'allocation budgétaire relèvent toujours du gouvernement. Par exemple, le HCRT était dépourvu de véritables prérogatives coercitives pour contraindre la

Radiodiffusion Télévision Sénégalaise (RTS) à appliquer ses recommandations (De la Brosse, 2013 : 279), concernant le temps d'antenne des formations politiques à la radio et à la télévision, jugé dérisoire par les observateurs (Loum & Sarr, 2019 : 79). La loi 96-04 du 22 février 1996, qui encadre les organes de communication sociale et les journalistes, tout en introduisant un arsenal de sanctions pénales, témoigne de cette dimension répressive. Celle-ci se confirme lorsqu'en 1997 la RTS coupe le signal de trois stations privées (Sud FM, Dunya FM, Nostalgie FM) suite à un arrêté ministériel – preuve qu'elle reste juge et partie dans un secteur qu'elle domine (Loum, 2003 ; Sow, 2016 : 129). L'ouverture médiatique se fait donc « à pas forcés », l'État conservant la capacité de sanctionner, parfois arbitrairement, les opérateurs au nom du respect des cahiers des charges. Le HCRT semblait fonctionner comme un instrument de mise en scène de la volonté gouvernementale, servant à prouver que la démocratie est opérationnelle au Sénégal et à garantir que l'opposition dispose d'un accès aux médias sans pour autant menacer la stabilité du régime. Il demeurait fragile et tendait à fonctionner comme un prolongement du ministère chargé de l'information (Ndiaye, 2021).

Aussi la loi 98-09 du 2 mars 1998, qui remplace le HCRT par le HCA élargit son champ de compétences aux médias privés en période ordinaire et électorale et proclame son indépendance (art. 1). Mais cette indépendance reste largement nominale : le HCA n'intervenait ni dans l'attribution des fréquences ni dans la gestion de la RTS, tandis que ses membres demeuraient étroitement liés au pouvoir politique. Comme le souligne Mbodj (2000) :

Les pouvoirs de sanction sont tout aussi limités. Le HCA peut faire des observations ou adresser une mise en demeure publique aux contrevenants et, en cas d'inobservation de la mise en demeure, il peut prendre une sanction qui peut être soit un avertissement soit une suspension d'une partie ou de la totalité d'un programme (art.7). En dehors de ces sanctions légères, le HCA ne peut pas sanctionner directement un média qui contrevient aux lois et règlements. Pour les sanctions

graves (suspension, retrait) le HCA fait des propositions au ministre chargé des médias qui est investi du pouvoir de décision¹.

Ses pouvoirs de sanction se limitaient à l'avertissement ou à la suspension partielle d'un programme ; toute mesure lourde (suspension ou retrait de licence) dépendait du ministre. Cette impuissance s'illustre lors des campagnes électorales où les médias privés refusent la synchronisation avec la RTS et la supervision préalable du HCA pour diffuser les émissions institutionnelles ; faute de leviers, l'autorité laisse faire. De même, ses tentatives de suspendre les émissions interactives (« radios votes ») se soldaient par un échec faute de moyens coercitifs. Les exemples de suspension des radios privées en 1997 ou de tentatives avortées d'interdire les émissions interactives (« radios votes ») révèlent la difficulté pour l'autorité à s'imposer comme véritable contre-pouvoir.

Ainsi, la régulation audiovisuelle sert à la fois de vitrine pluraliste – prouvant l'ouverture démocratique – et de relai discret pour la préservation des intérêts gouvernementaux. Ayant montré des limites importantes, le HCA est remplacé par le CNRA, institué par la loi n°2006-04 du 4 janvier 2006. La loi de 2006 vise répondre à ces interpellations en dotant le nouveau régulateur de compétences sur tous les médias audiovisuels, quel que soit leur statut juridique en lui conférant parallèlement un pouvoir de sanctions². Aujourd'hui, cet organe est en train d'être revu dans son appellation, mais aussi en lien avec l'élargissement de ses prérogatives aux médias numériques.

Pour justifier ce « retour masqué », l'État mobilise donc un discours fondé sur la modernisation, la réforme, l'aménagement du territoire et la sécurité nationale. La souveraineté télécom –

¹ Actes de la troisième réunion préparatoire au symposium de Bamako consacrés au thème : Les élections (Paris, 25-27 avril 2000). <https://www.elhadjmbodj.org/la-regulation-médiatique-des-élections-l'exemple-du-haut-conseil-de-laudiovisuel-du-sénégal> [Consulté le 04 juin 2025].

² Voir articles 26 à 29 de la loi n°2006-04 portant création du C.N.R.A.

capacité à contrôler les infrastructures critiques et les flux de données - devient un argument central ; elle autorise des décisions interventionnistes, telles que la détention d'une participation significative au capital de Sonatel ou l'exigence de centres de données localisés sur le sol national. De même, la référence aux standards internationaux (service universel, droits de communication) confère une légitimité normative : l'État n'agit plus en producteur, mais en garant du « bien commun numérique ». Cette mise en récit rejoue le constat de Castells (1998 : 398 - 399) : à l'ère des réseaux, les pouvoirs publics ne disparaissent pas ; ils se positionnent comme *networkers*, orchestrant l'articulation entre intérêts privés mondialisés et objectifs collectifs.

Conclusion

Cette contribution s'est attachée à éclairer, à partir d'une analyse documentaire thématique, la dynamique ambivalente qui traverse le secteur des communications (télécommunications et médias) au Sénégal depuis les réformes des années 1990. La problématique posée interrogeait, d'une part, l'ampleur d'un éventuel affaiblissement de la souveraineté économique de l'État consécutif à la libéralisation/privatisation, d'autre part, la réalité d'un regain de dynamisme technico-économique - ou, plus vraisemblablement, la co-présence des deux tendances dans une recomposition plus profonde du rôle public. L'objectif était double : restituer les transformations institutionnelles, industrielles et socio-techniques qui redéfinissent les rapports entre acteurs publics et privés ; apprécier, au prisme des SIC, comment ces transformations reconfigurent les modes d'accessibilité, de circulation et de régulation de l'information et des infrastructures.

Les principaux résultats se lisent en quatre temps. Premièrement, la privatisation partielle de la Sonatel et l'ouverture à la concurrence ont déplacé des leviers de pouvoir et de rente hors du périmètre budgétaire de l'État, tout en instituant - via des conventions et des droits exclusifs d'accès international (SAT-3) - des positions dominantes durables. Ce

recul du contrôle actionnarial et industriel s'est accompagné d'une « libéralisation nominale » où les effets concurrentiels sont restés asymétriques.

Deuxièmement, ces mêmes réformes ont néanmoins catalysé un dynamisme technique et économique sans précédent : montée rapide de la téléphonie mobile, baisses tarifaires et élargissement de la couverture, investissements massifs (réseaux, câbles sous-marins, haut débit fixe et mobile), succession de générations technologiques (GPRS/EDGE/3G) – autant d'éléments qui ont étendu l'accès et modernisé l'infrastructure.

Troisièmement, la diffusion d'Internet a fait émerger des acteurs d'accès partagé – télécentres et cybercafés – puis une première vague de *pure players* informationnels. Ces dispositifs, interstitiels et entrepreneurs, ont fonctionné comme amortisseurs sociaux de la libéralisation (emplois, apprentissages numériques, « économie de l'accès »), tout en restant structurellement dépendants des opérateurs en amont et vulnérables aux cycles technologiques et publicitaires.

Quatrièmement, loin d'un retrait linéaire, l'État s'est reconfiguré en « État-stratège » : création/évolution d'autorités (ART/ARTP; HCRT/HCA/CNRA), institution du service universel (FDSUT), outillage juridico-technique et rhétorique de la fracture numérique. Cette régulation se révèle hybride – simultanément instrument de démocratisation (accès, pluralisme) et de contrôle (pouvoirs de sanction limités, dépendances politico-administratives), avec une indépendance des autorités qualifiée mais conditionnée.

Pris ensemble, ces résultats contribuent directement à la question de recherche : ils confirment que la libéralisation des communications au Sénégal ne s'est pas traduite par une simple perte de souveraineté ni, à l'inverse, par un pur « miracle » concurrentiel. Elle débouche sur une souveraineté recomposée, où l'État renonce à produire mais re-cadre, oriente et arbitre – par la régulation, les fonds dédiés, la normalisation et les dispositifs de légitimation – des marchés infrastructurels traversés par des acteurs transnationaux. L'articulation entre

dynamique de marché (investissements, innovations, différenciation d'offres) et intérêt général (accessibilité, couverture territoriale, pluralisme informationnel) se joue dans cette zone grise : les gains d'efficacité et d'accès sont réels, mais distribués de manière inégale, spatialement et socialement, et demeurent conditionnés par des asymétries structurelles (positions dominantes, dépendance aux liaisons internationales, faiblesse coercitive des régulateurs audiovisuels).

Sur le plan social, les effets sont substantiels. L'élargissement de l'accès (mobile, points d'accès publics, premiers services en ligne) a soutenu des usages communicationnels de masse, favorisé des opportunités économiques locales (micro-entreprises, emplois d'interface), nourri des espaces de sociabilité et, pour les médias, ouvert des canaux d'expression plus diversifiés (diaspora, forums, commentaires). Mais ces avancées coexistent avec des fragilités : persistance d'inégalités territoriales (rural/urbain), dépendance à des « goulots » d'infrastructure (câbles, stations d'atterrissement), précarité des modèles économiques numériques (gratuité/*advertising*), et capacité encore limitée des autorités audiovisuelles à garantir un pluralisme effectif en contexte de compétition politique. Sur le plan scientifique, la contribution proposée s'inscrit dans les SIC en articulant trois niveaux d'analyse souvent traités séparément: (1) l'économie politique des infrastructures et des réformes (régimes de propriété, rentes, investissements) ; (2) les médiations sociotechniques de l'accès (dispositifs partagés, apprentissages, appropriations) ; (3) les configurations de régulation et de légitimation (autorités, normes, récits de souveraineté). En reconstituant ces chaînes d'articulation, l'article montre l'intérêt d'une lecture processuelle et relationnelle – au-delà des dichotomies « *État versus marché* » ou « *ouverture versus contrôle* » – pour saisir la gouvernance communicationnelle comme un assemblage mouvant d'instruments, d'acteurs et de récits.

En somme, la période ouverte dans les années 1990 ne se referme pas : elle se recompose. La clé de lecture n'est ni la

disparition ni le retour pur et simple de l’État, mais l’émergence d’une gouvernance hybride où se négocient en permanence, dans et par les dispositifs de communication, des formes situées de souveraineté, d’accès et de contrôle. Cette conclusion n’est pas un point d’arrêt : elle invite à poursuivre l’enquête, en conjuguant données de terrains et théories, pour mesurer – au plus près des usages et des institutions – les modalités concrètes d’un « bien commun numérique » à la sénégalaise.

Bibliographie

▪ Ouvrages et Articles scientifiques

- BA, Abdoul (2003). *Internet, cyberespace et usages en Afrique*. Paris : L’Harmattan.
- BEYE, Mouhameth (2022). « Les formes d’intervention de l’État face aux mutations des industries de la communication : les logiques d’acteurs autour du service universel au Sénégal », Thèse de doctorat, Sciences de l’Information et de la Communication : Université Grenoble Alpes.
- BOYER, Robert (1987). *La théorie de la régulation : une analyse critique*. Paris : La Découverte.
- CASTELLS, Manuel (1998). *End of Millennium*. Oxford : Blackwell, coll. « The Information Age ».
- DE LA BROSSE, Renaud (2013). Médias et démocratie en Afrique : l’enjeu de la régulation. Bruxelles : Bruylant, coll. « Médias, sociétés et relations internationales ».
- DEMBÉLÉ, Demba Moussa (2025). Senegal: The Descent into the Abyss with the IMF and World Bank Structural Adjustment Programs (pp. 125–140). In Rémy Herrera (éd.), *Trajectories of Declining and Destructive Capitalism*. Bingley : Emerald.
- DIOP, Baye Samba (2018). « La régulation des télécommunications au Sénégal », Thèse de doctorat, Droit. Dakar, Université Cheikh Anta Diop.
- DIOP, Layire (2022). The Senegalese Council for Broadcasting Regulation: A Giant with Feet of Clay (pp. 177–190). In Winston Mano et Loubna El-Mkaouar (éds), *Media Ownership in Africa in the Digital Age: Challenges, Continuity and Change*. Londres et New York : Routledge.
- DIOP, Momar-Coumba [(dir.)] (2004)]. *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*. Paris : Karthala.
- FAYE, Mor (2008). Presse privée écrite en Afrique francophone : enjeux démocratiques. Paris : L’Harmattan, coll. « Études africaines ».

- HIBOU, Béatrice (1998). Retrait ou redéploiement de l'État ? In *Critique internationale*, n°1, 151-168. <<https://doi.org/10.3406/criti.1998.1363>> [Consulté le 27 juin 2025].
- KANE, Oumar (2008). « Économie de la régulation postcoloniale du secteur des télécommunications sénégalaises dans le cadre de la gouvernance globale : le cas des ressources communes », Thèse de doctorat, Sciences de l'Information et de la Communication : Université du Québec à Montréal.
- KANE, Oumar (2010). *L'organisation des télécommunications au Sénégal : entre gouvernance et régulation*. s.l.: AfriMap/CREPOS ; Paris : Karthala.
- LAWRENCE, Peter (2022). The return of recession, debt and structural adjustment. In *Review of African Political Economy*, n°174, 523-530. <<https://doi.org/10.1080/03056244.2022.2204035>> [Consulté le 15 mai 2025].
- LO, Mapeinda, MARTINEZ-ESPINOSA, Julio Cesar, et Ly, Souleymane. (2024). Mobile network subscribers market share evolution of telecommunication companies in Senegal from 1996 to 2022. In *International Journal of Progressive Sciences and Technologies*, vol. 44, n°2, 235-243.
- LOUM, Ndiaga, SARR, Ibrahima (2018). Le journaliste et le politique au Sénégal : approche diachronique d'une relation complexe entre deux acteurs majeurs de la démocratie (pp. 67-102). In Ndiaga Loum, Ibrahima Sarr (éds.), *Les médias en Afrique depuis les indépendances : bilan, enjeux et perspectives*. Paris : L'Harmattan, coll. « Études africaines ».
- NDIAYE, El Hadji Malick (2020). Les médias audiovisuels de proximité dans les pays membres du REFRAM : des conceptions et modèles de financement hétéroclites. In *Les Cahiers du journalisme - Recherches*, 2(5), 57-70. <<https://doi.org/10.31188/Cajsm>> [Consulté le 18 juillet 2025]
- NDIAYE, El Hadji Malick (2021/2). La régulation des sites web d'information au Sénégal et en Côte d'Ivoire. In *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 22(2), 165-179. <<https://doi.org/10.3917/enic.031.0165>> [Consulté le 02 aout 2025].
- ROUQUETTE, Sébastien (2009). *L'analyse des sites internet : une radiographie du cyberesp@ce*. Bruxelles : De Boeck, coll. « Médias Recherches ».
- SAGNA, Olivier (2010). Privatisation, libéralisation, régulation : La réforme des télécommunications au Sénégal. *Afrique contemporaine*, 113-126. <<https://doi.org/10.3917/afco.234.0113>> [Consulté le 18 juin 2025].

- SAGNA, Olivier (2012). De la domination politique à la domination économique : une histoire des télécommunications au Sénégal. In *tic & société*, vol. 5, n° 2-3, 69-87. <<https://doi.org/10.4000/ticsociete.1030>> [Consulté le 15 juin 2025].
- SAGNA, Olivier, BRUN, Christophe, HUTER, Steven (2013). *Historique de l'Internet au Sénégal (1989-2004)*. Oregon : University of Oregon.
- SECK-SARR, Sokhna F. (2017). La presse en ligne en Afrique francophone : *dynamiques et défis d'une filière en construction*. Paris : L'Harmattan.
- SOUTHWOOD, Russell (2022). *Africa 2.0: Inside a Continent's Communications Revolution*. Manchester : Manchester University Press.
- SOW, Moustapha (2016). « Médias et pouvoirs politiques au Sénégal : étude de la transition d'une presse d'État vers un pluralisme médiatique », Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Nancy, Université de Lorraine.
- SY, Hamadou Tidiane (2023), Panorama des médias sénégalais à l'ère de l'internet. In State of the Newsroom-Senegal 2023. En ligne:<https://journalism.co.za/wp-content/uploads/2023/06/State-of-the-Newsroom_Senegal_2023.pdf#:~:text=aura%20eu%20le%20m%C3%A9rite%20de,exclusivement%20en%20ligne%20avec%2C%20d%C3%A9sormais> [Consulté le 11 juin 2025].

▪ **Articles de journaux**

- Le Soleil « SONATEL : les syndicats persistent », 17 août 1995.
- Le Soleil, « Affectation des ressources tirées de la privatisation de la SONATEL : les 18 projets prioritaires», 16 juin 1999.
- Sud NTIC, « SUD ONLINE : Une présence continue depuis le début », n° 5 du lundi 11 décembre 2000.



Revue Africaine de Communication

La **Revue Africaine de Communication (RAC)**, qui s'adresse, entre autres, aux chercheurs, enseignants-chercheurs, doctarrants et professionnels de l'information et de la communication, publie des articles inédits à caractère scientifique dans les domaines des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

De plus, elle a pour principal objectif de contribuer, le plus largement possible, au développement des théories et des pratiques portant sur les sciences et les techniques de l'information et de la communication, mais aussi sur l'analyse du discours, le droit, l'éthique et la déontologie des médias. Les domaines de l'information et de la communication sont articulés à d'autres champs disciplinaires tels que les sciences politiques, l'économie, la géopolitique, l'éducation, la sociologie, l'anthropologie, la linguistique, l'analyse du discours, le management, le marketing et la culture dans sa diversité. La RAC, qui se veut un espace de dialogue interdisciplinaire, accepte aussi, dans sa partie Varia, des articles des autres disciplines dont l'intérêt pour le développement des sciences de l'information et de la communication, en particulier, le progrès scientifique, en général, est évident.

Ce numéro spécial de la **Revue Africaine de Communication** se donne, entre autres, pour objectifs de s'interroger sur l'apport spécifique des médias, en tant que fabriques d'opinions, dans le processus global et historique des grandes et multiples transformations enregistrées en Afrique, mais aussi sur les stratégies adaptatives enregistrées dans le continent durant les cycles de crises.

